



*Le Maire*

## MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 15 octobre 2012 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

#### **Étaient présents :**

Claudine FINE, Christine VALLA, Henri CROSASSO, Philippe MICHELON adjoints,  
Emile FORM, Gilles PERLI, Josette PETER, Michel RICCI, Jean-Paul SALLE,

#### **Excusé :**

Hervé MOREAU ayant donné pouvoir à Emile FORM  
Pierre SALLE ayant donné pouvoir à Michel RICCI

Le CASA est présent dans la salle

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Mme Nadine FERRARI a été élue secrétaire de séance.

#### Affaires financières

##### **1) Taxe sur la consommation finale d'électricité »**

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Briançonnais (SIEB), le Conseil Municipal accepte le versement de 33 407.68 € par le Syndicat Mixte d' Electricité des Hautes Alpes (SyME) et autorise la restitution au SIEpB (Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais).

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

##### **2) Réalisation d'équipements annexes aux remontées mécaniques**

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention à intervenir avec le SIGED relative à la réalisation de trois équipements annexes et autorise M. le Maire à la signer.

- l'aménagement d'un bâtiment technique en front de neige,
- les travaux de nivellement de la route de Fréjus,
- l'aménagement de trottoirs route du Bez.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**



 **Serre Chevalier Vallée**   
du Lautaret à Briançon

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13  
email : secretariatgeneral@lasallelesalpes.fr



**3) Budget « commune » décision modificative n°3**

L'exécution du budget 2012« Commune » nécessitant des modifications de crédits, le Conseil Municipal accepte la modification présentée et autorise le Maire à prendre toutes dispositions en ce sens.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**4) Fond de solidarité pour le logement – Participation Année 2012.**

Le Conseil Municipal accepte pour l'année 2012 le versement d'une contribution à hauteur de 35 centimes d'euros par habitant soit 333,20 Euros (952 x 0,35) sollicitée par le Conseil Général et autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**5) Subventions aux Associations-Attributions 2012 (suite).**

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions à diverses associations pour un montant de 810 € et précise que les sommes sont inscrites au budget primitif 2012.

**ADOPTÉ PAR DOUZE VOIX « POUR » ET DEUX « ABSTENTIONS » MM. MICHEL RICCI ET PIERRE SALLE**

**6) Forêt communale de La Salle Les Alpes : renouvellement de certification.**

Le Conseil Municipal renouvelle l'adhésion pour une durée de cinq ans, pour l'ensemble des forêts que la commune possède, à la politique de qualité de la gestion forestière durable définie par l'entité régionale PEFC Provence Alpes Côte d'Azur.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Administration Générale**

**7) Tarif repas.**

Le Conseil Municipal accepte l'avenant à la Convention passée avec la Société Alpine de Boucherie portant sur l'augmentation des tarifs sur la cantine scolaire et le portage des repas à domicile.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Secrétariat Général**

**8) Arrêté préfectoral de projet de périmètre du « Syndicat de Serre Chevalier ».**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'arrêté préfectoral de projet de périmètre du Syndicat de Serre Chevalier, et accepte la création du « Syndicat de Serre Chevalier » à partir de la fusion du SIGED, du SIVM de Serre Chevalier et du SIVU du Prorel.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**9) Arrêté préfectoral de projet de périmètre de la Communauté de Communes du Briançonnais.**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'arrêté préfectoral de projet de périmètre de la CCB, et accepte l'intégration de la commune de Puy Saint Pierre dans la Communauté de Communes du Briançonnais,

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## Urbanisme

### 10) Voie verte de la Guisane : demande d'ouverture de l'enquête publique à la Déclaration d'Utilité Publique et de l'enquête parcellaire.

Dans le cadre du projet de la voie verte, le Conseil Municipal sollicite Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'une enquête parcellaire conjointe sur le territoire de la Commune, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de Déclaration d'Utilité Publique par voie d'expropriation et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**ADOPTE PAR DOUZE VOIX « POUR » ET DEUX « CONTRE » MM. MICHEL RICCI ET PIERRE SALLE**

### 11) Acquisition de la parcelle AH 83- Congrégation des Religieuses Trinitaires

Dans le cadre du projet de réalisation de logements sociaux en accession à la propriété, le Conseil Municipal accepte l'acquisition de la parcelle AH 83 située « Dessous le chemin » pour un montant de 9 000 €.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### 12) PHILIPPE Damien et Laurence – demande de remise de pénalités

Le Conseil Municipal refuse la demande de remise gracieuse de pénalités pour retard de paiement des taxes d'urbanisme.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### 13) Plan Local d'Urbanisme –Modification n°1 – correction

Le Conseil Municipal prend connaissance des deux corrections à apporter à la modification n°1 du P.L.U, autorise la rectification du tableau des surfaces, dit que ces modifications seront annexées au document original de la modification n°1 du PLU, dit que la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, d'une mention dans les deux journaux locaux et d'une publication au recueil d'actes administratifs, dit que la présente délibération sera exécutoire dans un délai de un mois suivant sa transmission au Préfet.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### 14) Création d'une fourrière animale à Clot Belmont

Dans le cadre de la réalisation d'une fourrière animale, la Communauté de Communes du Briançonnais sollicite la Commune de LA SALLE LES ALPES afin de trouver un emplacement. Le Conseil Municipal propose l'implantation de la fourrière à l'intérieur de l'enceinte des ateliers municipaux.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### 15) Dation entre la COMMUNE et OASIS PROMOTION. Programme de construction d'un ensemble parking et de logements en accession libre. Parcelles AH 451, AH 454 et AH 176

Le Conseil Municipal accepte la cession à la Société OASIS PROMOTION de parcelles communales AH 451, AH 454 et AH 176 en échange de la réalisation d'un programme de construction de logements en accession libre, et de la rétrocession par la STE OASIS PROMOTION de 13 places de parking couvertes et 3 places de parking extérieures. Le montant de l'échange est estimé à 209 500 €.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## Patrimoine

### 16) Renouvellement du bail commercial-Mme Magali MELQUIOND « Un air de Famille »

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le renouvellement du bail à Madame Magali MELQUIOND pour une nouvelle période de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012 et fixe le loyer à 311.10 € mensuel.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### 17) Renouvellement du bail commercial « SARL ATHANOR »

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le renouvellement du bail commercial à la Société ATHANOR pour une nouvelle période de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012 et fixe le loyer à 4 136.47 € annuel.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 18) Cession du bail commercial -Restaurant « LA MAROTTE »

Le Conseil Municipal accepte la cession du fond de commerce du restaurant « La Marotte » au profit de la SARL DAN ZYDEK avec effet à partir du 25 octobre 2012.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## Travaux

### 19) Marché de travaux – Restauration de l'église du Bez- Lot n°3 : menuiseries intérieures et extérieures

Le Conseil Municipal approuve le choix de l'entreprise proposée par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

L'entreprise DEZEST pour un montant de 53 430 € HT, et autorise M. le Maire à prendre toute décision dans cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## Information – Questions diverses

### COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- La Maitrise d'œuvre d'un bâtiment d'accueil est attribuée au groupement ROVAGNA/ALPES ENERGIES/BATIMETCO au taux de rémunération de 10% pour un montant de travaux estimé à 100 000 € HT. Cette décision annule et remplace celle en date du 12/03/12 référencée 12/0306.
- Il est établi un contrat de location d'un véhicule de déneigement avec la Société Dauphiné Poids Lourds pour la saison d'hiver 2012/2013 pour une durée de 5 mois pour un montant de 30 000 € HT (soit 35 880 € TTC)

Michel RICCI fait part de son étonnement et désaccord quant à l'extinction de l'éclairage public et précise qu'une pétition circule.

FIN DE LA SEANCE A 21H10

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public.

En complément de l'intervention de M. Michel RICCI, M. Jacques DEMOULIN indique qu'il a pu constater l'éclairage public allumé à 8H du matin.

Le Maire,  
  
Alain FARDELLA

